

BROCHURE – JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA TORTURE (26 JUIN 2012) – BROCHURE

Slogan de l'action :

TOUS UNIS CONTRE LA TORTURE

CONFERENCE DE PRESSE

25 juin 2012, 11.00 : Maison des journalistes (Syndicat National des Journalistes Tunisiens)

PROGRAMME

25 JUIN 2012	26 JUIN 2012
<i>Maison de la Culture « Ibn Khaldoun » (19, Rue Ibn Khaldoun, Tunis)</i>	<i>Maison de la Culture « Ibn Khaldoun » (19, Rue Ibn Khaldoun, Tunis)</i>
Toute la journée : - Exposition des photos - Activisme travers graffiti	Toute la journée : - Exposition des photos - Activisme travers graffiti
17:00 : diffusion « Handhal/Colloquinte » de Mahmoud Joumni	16:00 : Concert en présence des groupes suivants: Empire/ Nouveau system / Yasser Jraidi / Badia Bouhriz
18:00 : débat public sur l'impacte de la torture et les mauvais traitements en Tunisie : recours, prohibition absolue et prévention ... avec Me Radhia Nasraoui, Dr Zeineb Abroug et M Mahmoud Joumni	

TENTE SUR AVENUE BOURGUIBA

26 juin 2012, 17.00-20.00 : Invitation dans la tente des associations à l'initiative de l'Association tunisienne des jeunes avocats

CONTEXTE

L'Assemblée générale des Nations unies a consacré le 26 juin « Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture » en vue d'éliminer totalement la torture et les mauvais traitements et d'assurer l'application effective de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui est entrée en vigueur le 26 juin 1987. Dans son préambule, la Convention reconnaît que les droits égaux et inaliénables de tout individu sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Chaque individu a le droit à la préservation de son intégrité.

La Tunisie s'est engagée à respecter les droits de l'homme, notamment à travers la ratification de la Convention des Nations unies contre la torture en 1988. De plus, la Tunisie a décidé d'appliquer le Protocole facultatif à la Convention, s'engageant ainsi à mettre en place un mécanisme national de prévention. La lutte contre la torture, les mauvais traitements et l'impunité ainsi que la mise en place d'un système efficace de prévention sont indispensables à la réussite d'une transition démocratique. La réalisation de ces objectifs nécessite de rompre définitivement avec la culture de la violence profondément ancrée dans les pratiques des forces de sécurité. Il revient aujourd'hui à l'Assemblée constituante et au gouvernement d'adopter les réformes nécessaires. Par ailleurs, les autorités tunisiennes doivent avoir à cœur de restaurer la confiance des Tunisiens dans la justice en diligentant des enquêtes indépendantes et impartiales sur des cas de torture et de mauvais traitements. La poursuite des tortionnaires est un préalable essentiel pour permettre aux victimes et à la société dans son ensemble de se réconcilier et de se tourner vers l'avenir.

Le 26 juin nous rappelle que toutes les victimes de torture et de mauvais traitements ont droit à une réparation et à une indemnisation quelles que soient la période et les conditions dans lesquelles les sévices ont été infligés, comme le prévoit la Convention contre la torture.

